

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

LIMAGRAIN PARTICIPATIONS

AGISSANT DE CONCERT AVEC LES SOCIÉTÉS LIMAGRAIN, GROUPE LIMAGRAIN HOLDING ET SELIA

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ VILMORIN & CIE



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Vilmorin & Cie a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), le 20 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Vilmorin & Cie.

Le présent document complète la note en réponse établie par la société Vilmorin & Cie relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Vilmorin & Cie initiée par la société Limagrain Participations, sur laquelle l'AMF a apposé son visa le 20 juin 2023, sous le numéro n°23-235, en application d'une décision de conformité en date du 20 juin 2023 (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de la société Vilmorin & Cie (www.vilmorincie.com/fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Vilmorin & Cie situé 4 Quai de la Mégisserie, 75001 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, pour informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

	Page
1. PREAMBULE	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	4
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	5
3.1. Capital social de la Société.....	5
3.2. Suspension du contrat de liquidité.....	5
3.3. Déclarations et franchissement de seuils	5
3.4. Composition de l'actionnariat de la Société	5
3.5. Gouvernance	6
3.6. Commissaires aux comptes	6
3.7. Communiqués de presse publiés depuis la publication de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel	6
3.8. Facteurs de risques	7
3.9. Litiges et événements exceptionnels.....	7
4. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES	7
5. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT	8

1. PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1, 1° et suivants et 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Limagrain Participations, une société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis Biopôle Clermont-Limagne, Rue Henri Mondor, 63360 Saint-Beauzire, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 951 599 158 R.C.S Clermont-Ferrand (« **Limagrain Participations** » ou l'« **Initiateur** »), s'est irrévocablement engagée à offrir aux actionnaires de la société Vilmorin & Cie, société anonyme ayant un capital social de 349.488.703 euros, divisé en 22.917.292 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros, dont le siège social est situé 4 Quai de la Mégisserie, 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 377 913 728 R.C.S Paris (« **Vilmorin** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris – Compartiment A sous le code ISIN FR0000052516 et le mnémonique RIN (les « **Actions** »), d'acquérir la totalité de leurs Actions au prix unitaire de 62,60 euros (l'« **Offre** »).

L'Initiateur est intégralement détenu par la société Coopérative Agricole Limagrain, société coopérative agricole à capital variable, dont le siège social est situé rue Henri Mondor, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 775 633 357 R.C.S Clermont-Ferrand (« **Limagrain** »). A la date du dépôt de l'Offre, Limagrain détenait, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, à savoir (i) l'Initiateur, (ii) Sélia, société anonyme à conseil d'administration au capital de 38.388.431,66 euros, dont le siège social est situé rue Henri Mondor, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 301 861 886 R.C.S Clermont-Ferrand (« **Sélia** »), et (iii) Groupe Limagrain Holding, société anonyme à conseil d'administration au capital de 125.619.602,75 euros, dont le siège social est situé rue Henri Mondor, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 322 791 039 R.C.S Clermont-Ferrand (« **GLH** »), 16.321.511 Actions, représentant environ 71,22 % du capital social et 82,61 % des droits de vote théoriques de la Société. L'Initiateur, Limagrain, Sélia et GLH sont ci-après dénommés collectivement les « **Actionnaires de Contrôle** », et sont réputés agir de concert dans le cadre de l'Offre¹.

A la date de la Note en Réponse, compte tenu des acquisitions effectuées par l'Initiateur depuis le dépôt de l'Offre conformément à l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, les Actionnaires de Contrôle détiennent un total de 17.731.733 Actions, représentant environ 77,37 % du capital social et 86,31 % des droits de vote théoriques de la Société².

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société émises à cette date, à l'exclusion (i) des Actions déjà détenues par les Actionnaires de Contrôle, et (ii) les 7.318 Actions auto-détenues que la Société conservera (voir section 4 de la Note en Réponse), soit, à la connaissance de la Société à la date de la Note en

¹ Il est rappelé que les Actionnaires de Contrôle agissent de concert avec Bpifrance Participations aux termes d'un pacte d'actionnaires, tel qu'amendé en dernier lieu en date du 14 octobre 2020 (voir D&I 220C4926 du 10 novembre 2020). L'Offre n'est pas déposée par Bpifrance Participations et vise les Actions détenues par cette dernière, qui a indiqué le 30 mai 2023 avoir l'intention d'apporter ses Actions à l'Offre.

² Sur la base d'un capital social composé de 22.917.292 Actions et 38.675.770 droits de vote théoriques (*i.e.*, droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) au 31 mai 2023 tel que communiqué par la Société sur son site Internet le 6 juin 2023.

Réponse, un nombre total maximum de 5.178.241 Actions, représentant environ 22,60 % du capital de la Société déterminé comme suit :

Actions existantes	22.917.292
<i>moins</i> Actions détenues par les Actionnaires de Contrôle (directement ou indirectement)	17.731.733
<i>moins</i> Actions auto-détenues que la Société conservera (voir section 4 de la Note en Réponse)	7.318
Total des Actions visées par l'Offre	5.178.241

En application de l'article 233-1, 2° du règlement général de l'AMF, l'Offre prend la forme d'une offre publique d'achat simplifiée.

Conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée, pour le compte de l'Initiateur agissant de concert avec les autres Actionnaires de Contrôle, par Crédit Agricole Corporate Investment Bank (« CACIB »), Crédit Industriel et Commercial (« CIC »), Lazard Frères Banque et Société Générale (ensemble les « **Etablissements Présentateurs** »). Seuls CACIB et Société Générale (les « **Etablissements Garants** ») garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'Actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires (autres que les actions auto-détenues) ne représenterait pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire par le transfert des Actions qui ne lui appartiennent pas et qui n'auraient pas été présentées à l'Offre (le « **Retrait Obligatoire** »).

2. **INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction AMF n°2006-07 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le document d'enregistrement universel de la Société pour l'exercice 2021-2022, publié par la Société le 27 octobre 2022 et ayant fait l'objet d'un amendement publié le 17 mars 2023 (le « **Document d'Enregistrement Universel** »), incorporé par référence dans le présent document.

Le Document d'Enregistrement Universel est disponible sur le site internet de Vilmorin & Cie (www.vilmorincie.com/fr) à la rubrique « Publications ». Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

VILMORIN & CIE

4 Quai de la Mégisserie

75001 Paris.

Ce Document d'Enregistrement Universel est complété par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à l'amendement du Document d'Enregistrement

Universel, et par les principaux communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société depuis le dépôt de cet amendement.

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Vilmorin & Cie n'est intervenu entre la date de l'amendement du Document d'Enregistrement Universel et la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations figurant dans le présent document.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

3.1. Capital social de la Société

A la connaissance de la Société et à la date du dépôt du présent document, le capital social de la Société s'élève à 349.488.703 euros, divisé en 22.917.292 Actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune.

Les 22.917.292 Actions ordinaires confèrent 38.675.770 droits de vote théoriques à la date de la Note en Réponse.

3.2. Suspension du contrat de liquidité

Conformément à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers, le contrat de liquidité de la Société confié à Natixis-ODDO BHF a été suspendu en date du 27 avril 2023, à la suite de la prise de connaissance du projet d'offre publique d'achat simplifiée initié par Limagrain sur les actions de Vilmorin & Cie.

3.3. Déclarations et franchissement de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce, par courriers à l'AMF et à la Société en date du 11 mai 2023, Limagrain Participations a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse, du fait de l'acquisition d'Actions sur le marché dans le cadre des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, le 8 mai 2023 le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir individuellement 1 181 532 Actions représentant autant de droits de vote, soit 5,16 % du capital et 3,06 % des droits de vote de la Société³. A cette occasion, le concert composé des sociétés Limagrain, GLH, Sélia, Limagrain Participations et Bpifrance Participations n'a franchi aucun seuil.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF en date du 11 mai 2023⁴.

3.4. Composition de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société se répartissent comme suit :

³ Sur la base d'un capital social composé de 22.917.292 Actions et 38.675.770 droits de vote théoriques (*i.e.*, droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) au 31 mai 2023 tel que communiqué par la Société sur son site Internet le 6 juin 2023.

⁴ Voir D&I 223C0704 en date du 11 mai 2023.

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques ⁵
Limagrain	1 605 725	7,01%	2 982 325	7,71%
Groupe Limagrain Holding	13 450 186	58,69%	26 900 372	69,55%
Sélia	1 265 600	5,52%	2 086 296	5,39%
Limagrain Participations	1 410 222	6,15%	1 410 222	3,65%
Actionnaires de Contrôle	17 731 733	77,37%	33 379 215	86,31%
Bpifrance Participations	1 308 904	5,71%	1 308 904	3,38%
Total Concert	19 040 637	83,08%	34 688 119	89,69%
Public	3 869 337	16,88%	3 980 333	10,29%
Autocontrôle	7 318	0,03 %	7 318	0,02 %
Total	22 917 292	100,00%	38 675 770	100,00%

3.5. Gouvernance

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- M. Sébastien Vidal, président du conseil d'administration et directeur général ;
- M. Benoist de Saint-Lager, représentant permanent de Bpifrance Investissement, administrateur ;
- Mme Séverine Darsonville, administratrice ;
- Mme Marie-Yvonne Charlemagne, administratrice ;
- Mme Géraldine Börtlein, administratrice ;
- M. Eric Greliche, administrateur ; et
- M. Pierre-Antoine Rigaud, administrateur.

3.6. Commissaires aux comptes

A la date du présent document, les commissaires aux comptes de la Société sont les suivants :

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

SOCIETE VISA
56 boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont Ferrand

3.7. Communiqués de presse publiés depuis la publication de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel

Les communiqués de presse publiés depuis la date de publication de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel, soit le 17 mars 2023 (inclus) sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.vilmorincie.com/fr/archives/publications/information-reglementee/>).

⁵ Sur la base d'un capital social composé de 22.917.292 Actions et 38.675.770 droits de vote théoriques (i.e., droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) au 31 mai 2023 tel que communiqué par la Société sur son site Internet le 6 juin 2023.

Date	Titre du communiqué	Localisation du communiqué sur le site de la Société
17 mars 2023	Mise à disposition de l'amendement au document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2021-2022	Rubrique « Communiqués de presse »
28 avril 2023	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2022-2023	Rubrique « Communiqués de presse »
28 avril 2023	Communiqué de presse de Vilmorin & Cie à la suite de l'annonce par Limagrain de son intention de déposer une offre publique d'achat simplifiée	Rubrique « Communiqués de presse »
12 mai 2023	Contrat de liquidité : bilan au 27 avril 2023	Rubrique « Information réglementée »
26 mai 2023	Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie émet un avis favorable et unanime sur le projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par Limagrain Participations	Rubrique « Communiqués de presse »
26 mai 2023	Communiqué du 26 mai 2023 relatif au dépôt d'un projet de note d'information	Rubrique « Communiqués de presse »

3.8. Facteurs de risques

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Document d'Enregistrement Universel tel qu'amendé le 17 mars 2023.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

3.9. Litiges et événements exceptionnels

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du dépôt du présent document, aucun litige, aucune procédure d'arbitrage ou fait exceptionnels, autre que ceux mentionnés dans le présent document et le Document d'Enregistrement Universel tel qu'amendé, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

4. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES

A la date de dépôt du présent document, le calendrier de la communication financière à venir est le suivant :

31 juillet 2023	Publication du chiffre d'affaires annuel 2022-2023
11 octobre 2023	Publication des résultats annuels 2022-2023
8 décembre 2023	Assemblée Générale de Vilmorin & Cie

5. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 juin 2023 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 6 de son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers (telle que modifiée le 29 avril 2021), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Limagrain Participations et visant les actions de la société Vilmorin&Cie.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

M. Sébastien Vidal
Président Directeur Général de Vilmorin